

Cadre actualisé de résultats en matière de développement 2014-2017

Remarques sur le 2^e projet d'Évaluation des résultats en matière de développement à l'attention des membres du Conseil d'administration

- Il a été suggéré au Secrétariat d'enlever les indicateurs, les cibles et les situations de référence des niveaux d'impact et de résultats puisque ONU Femmes n'est pas responsable des résultats obtenus à ces niveaux. La présente version comprend tous les indicateurs, les cibles et les situations de référence, que nous soumettons à l'examen des membres du Conseil d'administration. Le point de vue du Conseil d'administration à ce sujet est le bienvenu.
- Il a été suggéré au Secrétariat d'inclure des cibles marquant un tournant (par ex. des cibles marquant un tournant annuel). Ceux-ci n'ont pas été inclus dans cette version, mais le Secrétariat invite les membres du Conseil d'administration à lui présenter leur point de vue quant à cette proposition. Le Secrétariat estime qu'il ne serait pas constructif de tenter d'établir des cibles annuelles. La capacité d'ONU Femmes à prévoir précisément les progrès annuels réalisés vers les résultats généraux mentionnés dans le Plan stratégique ne lui permet pas de fournir un outil de gestion utile. Néanmoins, si le Conseil d'administration le juge utile, ONU Femmes considère qu'il est possible de poser un jalon en 2015, au moins pour un grand nombre d'indicateurs mentionnés dans ce projet.
- Il a été suggéré au Secrétariat d'ajouter des informations concernant les « apports » du Cadre intégré axé sur les résultats aux résultats en matière de développement. Bien que ce ne soit pas courant, le Secrétariat invite le Conseil d'administration à lui faire savoir s'il estime que cette démarche serait utile et dans l'affirmative, comment s'y prendre de manière assez simple et pratique.
- Les cibles mentionnées dans ce projet ont été déterminées sur la base de l'évaluation menée par les responsables techniques d'ONU Femmes dans les domaines proposés, et validées au cours de l'examen, par leurs collègues présents sur le terrain, des cibles proposées. Ils tiennent compte d'un certain nombre de facteurs dont l'état d'avancement actuel des progrès, des projections du pouvoir d'influence d'ONU Femmes, et des hypothèses relatives aux efforts et aux capacités des autres partenaires.
- Pour un certain nombre d'indicateurs, ce deuxième projet comprend des données de 2012 comme données de référence indicatives. Ces données de référence seront actualisées au début de 2014 pour fournir les données de la fin de 2013.
- Pour un certain nombre d'indicateurs, ONU Femmes devra recueillir des données, dont des données de référence, en demandant aux Bureaux de pays d'ONU Femmes de rédiger un rapport d'évaluation de la

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

situation dans les pays dont ils sont responsables. La situation de référence sera dépeinte grâce à une enquête spéciale menée auprès des bureaux et annexée au mécanisme habituel d'établissement de rapports annuels d'ONU Femmes pour 2013. Comme le rapport établi à la fin de 2013 sera comparé au Plan stratégique 2011-2013, les bureaux d'ONU Femmes devront établir deux rapports distincts, l'un qui servira de référence pour le plan 2014-2017 et l'autre qui indiquera les résultats du plan 2011-2013, lorsque les modifications liées à l'actualisation du cadre de résultats entraînent des différences entre ceux-ci. À partir de 2014, les rapports seront établis selon un seul et unique modèle au sein du système de suivi des résultats d'ONU Femmes. Lorsqu'il sera demandé aux Bureaux de pays d'ONU Femmes de fournir leur évaluation de la situation dans un pays, par exemple quant à la capacité ou à l'application des normes internationales, les résultats de l'évaluation constitueront une source importante d'informations concordantes.

Remarques sur les résultats en matière de développement du Plan stratégique

- Sauf indication contraire, toutes les données de référence concernant les résultats en matière de développement sont les meilleures informations disponibles au 31 décembre 2013.
- Sauf indication contraire, toutes les cibles pour les résultats en matière de développement sont à atteindre pour le 31 décembre 2017.
- Lorsque l'évaluation d'un Bureau de pays d'ONU Femmes sert de base pour les données relatives aux indicateurs et aux cibles des résultats en matière de développement, ONU Femmes publie les réponses à l'échelle nationale dans son Compendium de données annuel, qui accompagne son rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017, présenté chaque année au Conseil d'administration d'ONU Femmes lors de sa session annuelle. Le Compendium de données indique pour chaque indicateur quels sont les pays dont ONU Femmes considère qu'ils ont rempli les critères liés à cet indicateur, et les partenaires sont invités à examiner les évaluations par pays d'ONU Femmes liées aux indicateurs, et à formuler des commentaires s'ils le jugent utile.
- Dans ce cadre de résultats, le terme « pays » désigne les pays dans lesquels ONU Femmes a un programme en activité.

Impact 1 : Les femmes assurent des fonctions de leader et participent à la prise de décisions à tous les niveaux

Indicateur de l'impact 1A : Le nombre de pays dans lesquels plus de 30 % des députés sont des femmes

Cible : Que 60 pays comptent 30 % de femmes ou plus parmi leurs députés d'ici à 2017

Situation de référence : 34 pays comptent 30 % de femmes ou plus parmi leurs députés (2013)

Source : Union interparlementaire (UIP), Base de données *Les femmes dans les parlements*

Indicateur de l'impact 1B : Le nombre de pays qui ont atteint la parité entre les femmes et les hommes dans la répartition des postes ministériels

Cible : Que 50 pays comptent 30 % de femmes ou plus parmi leurs ministres d'ici à 2017

Situation de référence : 26 pays comptent 30 % de femmes ou plus parmi leurs ministres (2012)

Source : UIP/ONU Femmes - Carte des femmes en politique

Résultats, indicateurs et cibles	Réalisations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
1.1 Les Constitutions, les cadres juridiques et des politiques visant à faire progresser le droit des femmes à participer à la	1.1.1 Le renforcement de la capacité d'élaboration et d'application de constitutions, de cadres juridiques et de politiques	1.1.1a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels les partenaires nationaux adoptent ou réforment des mesures constitutionnelles,	

<p>prise de décisions aux niveaux national et local sont réformés/adoptés et mis en œuvre.</p> <p>Indicateur 1.1a : Le nombre de pays dont la législation et les politiques promeuvent la participation des femmes à la prise de décisions</p>	<p>qui promeuvent la participation des femmes à la vie politique, tant au niveau national qu'infranational</p>	<p>juridiques et politiques particulières temporaires</p> <p>Cible : 35</p> <p>Situation de référence : 18 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
<p>Cible : 65 pays en 2015 ; 70 pays en 2017</p> <p>Situation de référence : 55 pays ont adopté des MST (mesures de soutien à la transition)</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	<p>1.1.2 Les institutions nationales produisent des données et des statistiques ventilées par sexe permettant d'élaborer des politiques et de fournir des services sensibles au genre</p>	<p>1.1.2.a Le nombre d'organes de gestion des élections (EMB) rapportant des données ventilées par sexe dans les pays où ONU Femmes est active</p> <p>Cible : 15</p> <p>Situation de référence : 5</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015,</p>	

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

		2016 et 2017	
	<p>1.1.3 Les institutions nationales et locales bénéficient d'un meilleur accès aux connaissances, aux produits et aux outils grâce auxquels elles peuvent élaborer et mettre en œuvre des politiques sensibles au genre</p>	<p>1.1.3a Le nombre de pays dans lesquels les connaissances apportées par ONU Femmes sont disponibles en vue de soutenir l'élaboration de politiques sensibles au genre</p> <p>Cible : 45 pays d'ici à 2017</p> <p>Situation de référence : 18 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
<p>1.2 Des mesures (mécanismes, processus et services) qui défendent les droits des femmes promeuvent le leadership et la participation des femmes à la vie politique.</p> <p>Indicateur 1.2a : Le nombre de pays où les</p>	<p>1.2.1 Le renforcement des capacités des parlements et des assemblées législatives locales à adopter des politiques, des lois et des procédures favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>1.2.1a Le nombre de parlements de pays dans lesquels ONU Femmes est active qui adoptent des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible : 30 pays</p> <p>Situation de référence :</p>	

<p>organes de gestion des élections ont une composition paritaire (> 40 % de femmes)</p> <p>Cible : 30 % d'ici à 2017</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>		<p>7 pays</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
<p>Indicateur 1.2b : Le nombre de pays dont le parlement comporte un comité pour l'égalité des sexes</p> <p>Cible : 90 pays</p> <p>Situation de référence : 53 pays</p> <p>Source : La base de</p>	<p>1.2.2 Le renforcement des capacités à tous les niveaux visant à promouvoir la participation des femmes aux processus électoraux en tant que candidates et qu'électrices</p>	<p>1.2.2a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels les élections ont renforcé la capacité des candidates et des femmes membres de partis à participer à la vie politique</p> <p>Cible : 45</p> <p>Situation de référence : 9 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p> <p>1.2.2b Le pourcentage de pays bénéficiant d'une assistance électorale de</p>	

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

<p>données « Parline » de l'UIP</p>		<p>l'ONU dans lesquels les organes de gestion des élections adoptent des réformes visant à augmenter le taux de participation aux élections</p> <p>Cible : Au moins 50 % des pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
	<p>1.2.3 Une action concertée de l'ONU par le biais de l'adoption de politiques et de directives concernant</p>	<p>1.2.3a Le pourcentage de pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU qui produisent des données ventilées par</p>	

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

	<p>les MST et d'un soutien électoral relatif au leadership et à la participation politique des femmes.</p>	<p>sexe, et dont le recensement électoral, l'éducation des électeurs et les MST se montrent favorables à l'égalité des sexes.</p> <p>Cible : 50 % des pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
<p>1.3 Les militants défendant l'égalité des sexes influencent les constitutions, les cadres</p>	<p>1.3.1 Le renforcement de la capacité des militants pour l'égalité des sexes à promouvoir le leadership et</p>	<p>1.3.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où des réseaux d'universitaires, de femmes</p>	

<p>juridiques et les politiques afin de renforcer le leadership et la participation politique des femmes</p> <p>Indicateur 1.3a : Le pourcentage de pays dont le dialogue national et les politiques sont influencés par les militants pour l'égalité des sexes</p> <p>Cible : 60 % des pays</p> <p>Situation de référence : Environ 30 % à la fin de 2012</p> <p>Source : Les Rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les rapports nationaux de la CEDEF</p>	<p>la participation politique des femmes</p>	<p>élues et d'autres faiseurs d'opinion défendent la participation politique des femmes</p> <p>Cible : 45</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>1.3.2 Le renforcement des mécanismes de dialogue et de l'espace politique en vue de permettre aux militants pour l'égalité des sexes et à la société civile de promouvoir la participation politique</p>	<p>1.3.2a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les militants pour l'égalité des sexes et la société civile ont participé au dialogue national concernant la participation politique</p> <p>Cible : 40</p>	

		<p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
--	--	--	--

Impact 2 : Les femmes, notamment les plus pauvres et les plus exclues, sont autonomisées sur le plan économique et bénéficient du développement

Indicateur de l'impact 2A : Le pourcentage de pays où la proportion et le nombre total de femmes occupant des emplois précaires ont diminué¹.

Cible : À DÉFINIR

Situation de référence : 0

Source : Les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, l'Institut national de la statistique, la base de données sur les indicateurs clés du marché du travail de l'OIT, les rapports annuels d'ONU Femmes pour 2014, 2015, 2016 et 2017

Indicateur de l'impact 2B : Le pourcentage de pays où l'écart salarial entre les femmes et les hommes s'est amenuisé et où le salaire moyen a augmenté

Cible : À DÉFINIR

¹ Seules les diminutions de plus de 3 % seront prises en considération par cet indicateur. L'emploi précaire est défini comme l'emploi des travailleurs familiaux non rémunérés et des travailleurs indépendants, exprimé en pourcentage de l'emploi total.

<p>Situation de référence : 0 Source : La base de données statistiques ventilées par sexe de la Banque mondiale, l'institut national de la statistique, la base de données sur les indicateurs clés du marché du travail de l'OIT, La base de données Travail de l'OIT, les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes menées auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>			
Résultats, indicateurs et cibles	Réalisations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
<p>2.1 Les plans, les lois, les politiques, les stratégies, les budgets et les mécanismes judiciaires adoptés et mis en œuvre pour renforcer l'autonomisation économique des femmes</p> <p>Indicateur 2.1a : Le pourcentage de pays disposant d'un cadre politique (notamment des lois, des politiques et des budgets) sensible au genre pour renforcer l'autonomisation économique des femmes</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p>	<p>2.1.1 Le renforcement de la capacité des législateurs et des décideurs politiques à appliquer les normes internationales, ainsi que des mécanismes de responsabilisation et des enveloppes budgétaires prévus par les lois, les réglementations, les politiques et les programmes nationaux relatifs à l'autonomisation économique des femmes</p>	<p>2.1.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les législateurs et les décideurs politiques introduisent des propositions de lois et de politiques sensibles au genre visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 28 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	

<p>Situation de référence : 27 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	<p>2.1.2 Les décideurs ont accès à des données et à des statistiques ventilées par sexe générées au niveau national, qui illustrent les perspectives économiques des femmes</p>	<p>2.1.2a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels les institutions nationales produisent des statistiques ventilées par sexe générées au niveau national qui illustrent les perspectives économiques des femmes²</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 18 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les documents d'information destinés au public publiés par les instituts nationaux de la statistique</p>	
---	--	---	--

²Les perspectives économiques des femmes comprennent l'emploi, les formations professionnelles, et/ou l'accès aux ressources productives et improductives telles que les services financiers, la terre, les services de vulgarisation agricole, ou les formations informatiques et professionnelles.

<p>2.2 Des services sensibles au genre³, l'accès à la terre et le contrôle de moyens de production et de ressources⁴ contribuent à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles et à l'adaptation aux changements climatiques, et ils améliorent l'accès des femmes aux moyens d'existence durables</p> <p>Indicateur 2.2a : Le nombre de pays qui ont entrepris d'élargir leurs services sensibles au genre⁵</p> <p>Cibles : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 11 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports</p>	<p>2.2.1 Le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de services publics et de politiques sensibles au genre tant au niveau national que local</p>	<p>2.2.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les fonctionnaires ont reçu une formation et élaboré et/ou mis en œuvre des services publics et une politique sensibles au genre</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : Les rapports annuels de 11 pays à la fin de 2012 (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p> <p>2.2.1b Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active qui offrent des services de protection sociale sensibles au genre⁶, en particulier à l'attention des populations les plus</p>	
--	---	---	--

³ Ceux-ci comprennent les transports, les services publics, les marchés, l'eau, l'énergie, etc.

⁴ Ceux-ci comprennent le crédit, l'information, les outils, la terre, l'eau, les semences et la technologie.

⁵ Les services de protection sociale sensibles au genre sont ceux qui ont un impact positif pour l'égalité entre les sexes. Leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation comprennent une dimension genre à tous les niveaux.

⁶ Insérer ici une brève définition des « services de protection sociale sensibles au genre » aux fins de l'indicateur.

<p>annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les documents d'information destinés au public publiés par les instituts nationaux de la statistique</p>		<p>vulnérables</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les rapports du PNUAD</p>	
	<p>2.2.2 Une aide au renforcement des compétences/perspectives et au développement des entreprises destinée aux femmes, en vue d'améliorer leurs perspectives en matière d'emploi et de renforcer leurs moyens de</p>	<p>2.2.2a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les femmes ont accès à une aide au développement des entreprises</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 27 pays à la fin de 2012</p>	

	subsistance durables et leur résilience	Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les rapports du PNUAD ; les rapports du SWAP	
<p>2.3 Les militants pour l'égalité des sexes influencent les politiques économiques et les stratégies d'éradication de la pauvreté dans le but de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et le développement durable</p> <p>Indicateur 2.3a : Le nombre de pays qui disposent de politiques économiques et de stratégies d'éradication de la pauvreté influencées par les militants pour l'égalité</p>	<p>2.3.1 Le renforcement de la capacité des militants pour l'égalité des sexes à influencer les politiques d'éradication de la pauvreté grâce à des outils de plaidoyer et de communication</p>	<p>2.3.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les militants pour l'égalité des sexes et leurs réseaux mènent des campagnes visant à obtenir des modifications spécifiques des lois et des politiques relatives à l'autonomisation économique et au développement durable</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 27 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes</p>	

<p>des sexes</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 10 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ; le Plan de développement national ; les rapports nationaux de la CEDEF</p>		<p>(enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les rapports annuels nationaux de la CEDEF</p>	
	<p>2.3.2 Le renforcement des mécanismes de dialogue et de l'espace politique permettent aux militants pour l'égalité des sexes de s'engager à tous les niveaux des processus politiques économiques et d'éradication de la pauvreté</p>	<p>2.3.2a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où des consultations ont eu lieu entre le gouvernement et les défenseurs de l'égalité des sexes avant la mise au point de la stratégie nationale actuelle de développement et/ou de réduction de la pauvreté</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 17 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015,</p>	

		2016 et 2017 ; les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ; le Plan de développement national ; les rapports annuels nationaux de la CEDEF ; les rapports du PNUAD	
--	--	---	--

Impact 3 : Les femmes et les filles vivent une vie à l’abri de la violence

Indicateur 3A : Le nombre de pays qui disposent de données nationales concernant le nombre de cas de VAW (violence envers les femmes)

Cible : 120 d'ici à 2017 ; 105 d'ici à 2015

Situation de référence : 89

Source : Les EDS (Enquêtes démographiques et sanitaires), la compilation des données nationales disponibles en matière de VAW (conservées par divers partenaires/universités)

Indicateur 3B : Le pourcentage de pays dans lesquels le nombre de cas de violences physiques et/ou sexuelles commises par un partenaire intime dont les femmes ont été victimes a diminué

Cible : 10 %

Situation de référence : 0%

Source : Les études nationales relatives à la VAW, les enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres enquêtes qui se reflètent dans la compilation des données nationales disponibles en matière de violence envers les femmes

(conservées par divers partenaires/universités)			
Résultats, indicateurs et cibles	Réalisations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
<p>L'adoption et la mise en œuvre de lois, de politiques et de stratégies conformes aux normes internationales et guidées par les voix des femmes rescapées de la violence, pour prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles.</p> <p>Indicateur 3.1a Le nombre de pays qui ont adopté un Plan d'action national/une stratégie visant à mettre fin à la violence envers les femmes et les filles.</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 22 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	<p>3.1.1 Le renforcement de la capacité des autorités nationales et locales à élaborer et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies visant à prévenir et à combattre la violence envers les femmes et les filles ainsi qu'à prévenir l'impunité.</p>	<p>3.1.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les parties prenantes ont contribué à l'élaboration/la révision des lois, des politiques et des stratégies relatives à la VAW</p> <p>Cible : 65</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>3.1.2 Les autorités nationales et locales et leurs partenaires ont accès à des pratiques internationales fondées sur</p>	<p>3.1.2a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où les autorités nationales et locales et leurs partenaires ont accès</p>	

<p>Indicateur 3.1b : Le nombre de pays qui ont adopté une législation renforcée pour lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : 32 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	<p>des données probantes pour prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles dans la sphère privée et publique, y compris les pratiques liées au travail avec les hommes et les garçons</p>	<p>à des pratiques internationales fondées sur l'expérience pour prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles dans la sphère privée et publique</p> <p>Cible : 65</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>3.1.3 Le renforcement et la coordination de l'action du système des Nations Unies pour prévenir et éliminer la violence envers les femmes et les filles, y compris des initiatives interorganisations telles que la campagne du Secrétaire général « Tous UNiS pour mettre fin à la</p>	<p>3.1.3a Le nombre de programmes communs de l'ONU concernant la VAW ou d'autres initiatives interorganisations lancés dans les pays soutenus par ONU Femmes</p> <p>Cible : 100</p> <p>Situation de référence : La situation de référence</p>	

	<p>violence à l'égard des femmes » et d'autres programmes communs</p>	<p>selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes et les rapports annuels du Coordonnateur résident à la fin de 2013</p> <p>Source : Le Bureau de pays d'ONU Femmes et les rapports annuels du Coordonnateur résident</p>	
<p>3.2 Les femmes et les filles utilisent les services VAW multisectoriels de qualité existants, qui sont orientés vers les besoins des rescapées</p> <p>Indicateur 3.2a : Le taux d'utilisation des services multisectoriels de soutien aux victimes de VAW par</p>	<p>3.2.1 L'amélioration de la disponibilité de services VAW multisectoriels de qualité</p>	<p>3.2.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où des services VAW multisectoriels de qualité sont disponibles⁷</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la</p>	

⁷ Définis comme au moins 3 services disponibles, y compris par l'entremise d'autres services, conformes aux normes de service nationales

<p>les femmes rescapées de VAW</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : À DÉFINIR (moins de 10 pour cent dans les pays en voie de développement)</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes basés sur les études relatives à la VAW</p>		<p>fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>3.2.2 Le renforcement de la capacité des prestataires de services VAW multisectoriels pour fournir aux femmes et aux filles un soutien de qualité orienté vers les besoins des rescapées</p>	<p>3.2.2a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où 70 % des prestataires de services soutenus par ONU Femmes fournissent des services conformes aux lignes directrices établies en matière de qualité</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	

	<p>3.2.3 Une meilleure connaissance des services VAW multisectoriels disponibles auprès des femmes et des filles</p>	<p>3.2.3a Le nombre d'organisations partenaires dans les pays où ONU Femmes est active qui transmettent à toutes les femmes des informations relatives à la disponibilité des services VAW</p> <p>Cible : À DÉFINIR</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	

Impact 4 : La paix et la sécurité et l'action humanitaire sont forgées par le leadership et la participation des femmes

Indicateur de l'impact 4A : La modification du pourcentage de femmes occupant des fonctions de leadership au

sein des missions pour la paix

Cible : Une augmentation de 20 %

Situation de référence : À DÉFINIR

Source : Le rapport annuel du Secrétaire général (SG) au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Indicateur de l'impact 4B : Le pourcentage moyen de femmes participant aux pourparlers de paix et aux processus de justice transitionnelle

Cible : une augmentation de 20 %

Situation de référence : À DÉFINIR

Source : Le rapport annuel du SG au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Résultats, indicateurs et cibles	Réalizations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
<p>4.1 Les engagements et les cadres de responsabilisation envers les femmes, la paix et la sécurité adoptés et mis en œuvre pendant et après un conflit</p>	<p>4.1.1 ONU Femmes encourage le système des Nations Unies à respecter ses engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité</p>	<p>4.1.1a Le pourcentage de pays pouvant bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix soutenus par ONU Femmes qui disposent d'un cadre de mise en œuvre du Plan d'action en 7 points du SG</p>	

<p>Indicateur 4.1a : Le nombre de pays qui ont mis en œuvre un Plan d'action national ou d'autres instruments de planification pertinents</p> <p>Cible : 60</p> <p>Situation de référence : 38</p> <p>Source : Peacewomen.org (projet de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté)</p>		<p>Cible : 80 %</p> <p>Situation de référence : 40 %</p> <p>Source : Le rapport annuel du SG au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ; le Cadre de résultats stratégiques sur les femmes, la paix et la sécurité de l'ONU</p> <p>4.1.1b Le pourcentage de fonds reçus du Fonds pour la consolidation de la paix affectés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les pays soutenus par ONU Femmes</p> <p>Cible : 15 %</p> <p>Situation de référence : 8%</p> <p>Source : Le rapport annuel du SG au Conseil de sécurité sur les femmes, la</p>	
---	--	---	--

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

		<p>paix et la sécurité ; le Cadre de résultats stratégiques sur les femmes, la paix et la sécurité de l'ONU</p> <p>4.1.1c Le pourcentage de l'aide apportée par l'ONU à la reconstruction affecté à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans des pays soutenus par ONU Femmes</p> <p>Cible : 20 %</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>4.1.2 L'amélioration de la responsabilisation des États membres envers leurs engagements relatifs aux</p>	<p>4.1.2a Le pourcentage de plans d'actions nationaux soutenus par ONU Femmes qui comportent des</p>	

	femmes, à la paix et à la sécurité	<p>indicateurs concrets pour le suivi des progrès réalisés</p> <p>Cible : 75 %</p> <p>Situation de référence : 47 %</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
<p>4.2 Les processus relatifs aux pourparlers de paix, au relèvement, au règlement des conflits et à la planification de la consolidation de la paix, ainsi que les processus de justice transitionnelle, comprennent des dispositions relatives aux droits, à la participation et à la protection des femmes</p>	<p>4.2.1 Les défenseurs de l'égalité des sexes ont des capacités accrues et davantage de possibilités d'influencer les processus de paix et de sécurité</p>	<p>4.2.1a Le pourcentage de forums officiels sur la paix et la sécurité dans lesquels des militants pour l'égalité des sexes soutenus par ONU Femmes ont contribué à ce que les conclusions comportent des engagements envers l'égalité des sexes</p> <p>Cible : 90 %</p>	

<p>Indicateur 4.2a : Le pourcentage d'accords de paix appuyés par l'ONU comportant des dispositions spécifiques visant à améliorer la sécurité et la condition des femmes et des filles</p> <p>Cible : 50 %</p> <p>Situation de référence : 22 %</p> <p>Source : Le rapport annuel du SG au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité</p>		<p>Situation de référence : 50 %</p> <p>Source : Le rapport annuel du SG au Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ;</p> <p>le Cadre de résultats stratégiques sur les femmes, la paix et la sécurité de l'ONU</p>	
<p>4.3 Les engagements envers l'égalité des sexes adoptés et mis en œuvre dans l'action humanitaire, qui comprend la préparation et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, la réponse aux catastrophes</p>	<p>4.3.1 Les décideurs politiques, les intervenants et les organes décisionnels ont accès à des connaissances fondées sur des données probantes, dont les mesures de performances et les cadres de responsabilisation</p>	<p>4.3.1a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels il apparaît clairement que le <i>Rapport d'ONU Femmes sur la responsabilisation envers le genre dans le cadre de l'action humanitaire</i> est utilisé pour orienter les</p>	

<p>naturelles et le relèvement initial après celles-ci</p> <p>Indicateur 4.3a : Le pourcentage de documents finals intergouvernementaux sur l'action humanitaire comportant des dispositions spécifiques visant à renforcer l'action ciblée en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'action humanitaire</p> <p>Cible : 25 % (2015) ; 50 % (2017)</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'étude des documents finals intergouvernementaux par le siège d'ONU Femmes (Unité du genre et des affaires humanitaires) à la fin de 2013</p>	<p>envers une action humanitaire sensible au genre</p>	<p>débats politiques de haut niveau</p> <p>Cible : 16 (2015) ; 30 (2017)</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Source :</p> <p>4.3.1b Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels il apparaît clairement que des études/recherches propres au pays sur les rapports hommes-femmes dans le cadre de l'action humanitaire sont utilisées pour orienter les débats politiques de haut niveau</p> <p>Cible : 10 (2015) ; 25 (2017)</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la</p>	
---	--	--	--

<p>Source : L'étude annuelle des documents finals intergouvernementaux par le siège d'ONU Femmes (Unité du genre et des affaires humanitaires)</p>		<p>fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
	<p>4.3.2 Le renforcement de la capacité des institutions nationales et régionales et de leurs partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures sensibles au genre en vue de l'action humanitaire</p>	<p>4.3.2a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels les institutions humanitaires et de gestion des catastrophes naturelles et leurs partenaires font preuve d'une capacité à intégrer une perspective de genre dans les politiques et les mesures adoptées en vue de l'action humanitaire</p> <p>Cibles : 12 (2015) ; 40 (2017)</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p>	

		<p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes basés sur l'examen des politiques et des mesures relatives à l'action humanitaire</p>	
--	--	--	--

Impact 5 : La gouvernance et la planification nationale reflètent pleinement les engagements et les priorités en matière d'égalité des sexes

Indicateur 5A : Le nombre de pays qui ont augmenté leur enveloppe budgétaire affectée aux engagements pris envers l'égalité des sexes par rapport au niveau de 2013

Cible : 25 d'ici à 2017 ; 15 d'ici à 2015

Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013

Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017

Indicateur 5B : Le nombre de pays donateurs (CAD) qui augmentent leur enveloppe budgétaire affectée à l'égalité des sexes

Cible proposée : Qu'au moins la moitié des pays du CAD fassent état d'un accroissement de l'APD destiné principalement à favoriser l'égalité des sexes

Situation de référence : 11 pays du CAD ont fait état d'un accroissement de l'APD destiné principalement à favoriser l'égalité des sexes entre 2009 et 2011.

Source : L'OCDE (réseau Gender-Net) et les rapports sur le marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OCDE

Indicateur 5C : Le pourcentage de jeunes femmes de 15 à 24 ans vivant avec le SIDA.

Cible proposée : À DÉFINIR

Situation de référence : 65 % (3,2 millions sur un total de 4,9 millions de jeunes gens de 15 à 24 ans, selon le rapport de l'UNICEF/ONUSIDA publié en 2009 *Opportunity in Crisis [Une chance en pleine crise]*, Tableau 1)

Source : ONUSIDA (tous les deux ans)

Résultats, indicateurs et cibles	Réalisations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
<p>5.1 Les stratégies de développement nationales et les autres plans sectoriels nationaux comportant des engagements spécifiques adoptés et mis en œuvre pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>5.1.1 Les principales institutions gouvernementales nationales et locales disposent des connaissances et des outils pour analyser, formuler et exécuter des plans et des budgets sensibles au genre</p>	<p>5.1.1a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels le ministère des Finances publie des directives relatives à la budgétisation sensible au genre</p> <p>Cible : 30 d'ici à 2017 ; 25 d'ici à 2015</p>	

<p>Indicateur 5.1a : Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels des documents de planification nationale, locale ou sectorielle comprennent des engagements envers l'égalité des sexes</p> <p>Cible : 48 d'ici à 2017 ; 30 d'ici à 2015</p> <p>Situation de référence : 28 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les documents de planification des pays, c.-à-d. les stratégies de développement et les plans sectoriels nationaux</p>		<p>Situation de référence : 17 (2010)</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les documents de planification des pays, c.-à-d. les stratégies de développement et les plans sectoriels nationaux ; les rapports de pays du PNUD ; les rapports des projets pilotes « Unis dans l'action » de l'ONU ; les rapports sur la mise en œuvre du programme ONU-SWAP sur le genre</p>	
---	--	--	--

<p>Indicateur 5.1b : Le nombre de pays dans lesquels des plans d'action nationaux relatifs à l'égalité des sexes sont élaborés et mis en œuvre conformément aux stratégies de développement nationales</p> <p>Cible : 40 d'ici à 2017 ; 30 d'ici à 2015</p> <p>Situation de référence : 20 (2010)</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; les rapports de pays du PNUD ; les rapports des projets pilotes « Unis dans l'action » ; le programme du FGE (Fonds pour l'égalité des sexes)</p>	<p>5.1.2 L'adoption et l'utilisation des marqueurs de l'égalité hommes-femmes par les agences des Nations Unies qui produisent des données comparables en vue de contrôler l'adéquation des ressources affectées à l'égalité des sexes</p>	<p>5.1.2a Une méthodologie et des directives pour qu'un marqueur commun de l'égalité hommes-femmes soit approuvé et adopté par le système des Nations Unies (CCS)</p> <p>Cible : L'élaboration et l'adoption d'une méthodologie et de directives</p> <p>Situation de référence : Aucune méthodologie et aucune directive ne sont disponibles</p> <p>Source : Évaluation réalisée par ONU Femmes</p> <p>5.1.2b Le nombre d'agences des Nations Unies utilisant le marqueur de l'égalité hommes-femmes approuvé</p>	
--	---	--	--

		<p>Cible : 8 agences de l'ONU d'ici à 2017 ; 6 d'ici à 2015</p> <p>Situation de référence : 4 agences de l'ONU</p> <p>Source : Les rapports sur la mise en œuvre de l'ONU-SWAP sur le genre</p>	
<p>5.2 Des mécanismes sont en place pour responsabiliser davantage le gouvernement national envers l'égalité des sexes et pour surveiller la mise en œuvre de ses engagements envers l'égalité des sexes</p> <p>Indicateur 5.2a : Le nombre de pays dans lesquels des systèmes sont mis en place pour suivre et rendre publiques les enveloppes budgétaires</p>	<p>5.2.1 Le renforcement de la capacité des gouvernements, des défenseurs de l'égalité des sexes et des groupes de femmes à suivre les enveloppes budgétaires et les dépenses</p>	<p>5.2.1a Le nombre de pays dans lesquels les outils et les connaissances apportés par ONU Femmes sont utilisés par le gouvernement et par les défenseurs de l'égalité des sexes pour surveiller les affectations budgétaires et pour suivre les dépenses en tenant compte des questions de genre</p> <p>Cible : 40 d'ici à 2017 ; 20 d'ici à 2015</p> <p>Situation de référence : 15 (2012)</p>	

<p>affectées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible : 40 d'ici à 2017 ; 20 d'ici à 2015</p>		<p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	
<p>Situation de référence : 7 (2012)</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ; le programme du FGE ; l'OCDE</p>	<p>5.2.2 Des mécanismes de dialogue nationaux destinés à promouvoir la mise en œuvre d'une planification, d'une budgétisation et d'un suivi sensibles au genre sont en place</p>	<p>5.2.2a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels des forums de parties prenantes et des mécanismes de dialogue rassemblant les institutions gouvernementales, les OSC (organisations de la société civile) et les donateurs sont mis en place</p> <p>Cible : 40 d'ici à 2017 ; 25 d'ici à 2015</p> <p>Situation de référence : 24 pays à la fin de 2012</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p>	

<p>5.3 Des stratégies, des plans et des budgets relatifs au VIH/sida sensibles au genre sont adoptés et mis en œuvre</p> <p>Indicateur 5.3a : Le nombre de pays dont les plans stratégiques nationaux pour le VIH/sida comprennent des actions sensibles au genre⁸ assorties de budgets destinés à assurer leur mise en œuvre</p> <p>Cible : 60 Situation de référence : À DÉFINIR</p> <p>Source : Selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p>	<p>5.3.1 Les principales institutions gouvernementales nationales et locales disposent des connaissances et des outils pour analyser, formuler et exécuter des plans et des budgets relatifs au VIH/sida sensibles au genre</p>	<p>5.3.1a Le nombre de pays dans lesquels ONU Femmes est active où le personnel des organes nationaux de coordination sur le SIDA et des ministères sectoriels concernés, après avoir suivi une formation concernant les dimensions égalité des sexes du VIH/sida, élabore/revoit les stratégies/budgets/plans nationaux pour promouvoir la prise en compte de la dimension de genre</p> <p>Cible : 40 (2015) 60 (2017)⁹</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
---	--	--	--

⁸Les actions sensibles au genre sont celles qui tiennent compte des priorités des femmes et des dimensions de l'égalité des sexes

⁹Remarque : à aligner sur les pays de l'ONUSIDA, et en particulier sur les pays prioritaires à forte incidence pour le VIH/sida.

	<p>5.3.2 La capacité des femmes vivant avec le VIH/sida et des femmes affectées par le VIH/sida est renforcée, de sorte que leurs priorités soient incluses dans les stratégies et les budgets relatifs au VIH/sida</p>	<p>5.3.2a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes dans lesquels des représentants des organisations de femmes vivant avec le VIH/sida et de femmes affectées par le VIH/sida participent aux mécanismes officiels de planification et de révision de la lutte nationale contre le VIH/sida et élaborent et promeuvent un programme commun destiné à influencer les stratégies et les budgets pour contribuer à la lutte contre le VIH/sida</p> <p>Cible : 40 (2015) ; 60 (2017)¹⁰</p> <p>Situation de référence : 10 pays</p> <p>Source : Les rapports du Bureau de pays d'ONU Femmes</p>	
--	--	--	--

¹⁰Remarque : à aligner sur les pays de l'ONUSIDA, et en particulier sur les pays prioritaires à forte incidence pour le VIH/sida. Cette cible concerne les pays où ONU Femmes fournit un appui coordonné à la lutte nationale contre le VIH/sida.

Impact 6 : Un ensemble de normes et de politiques mondiales complètes et dynamiques relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est mis en place et appliqué par l'action des gouvernements et d'autres parties prenantes à tous les niveaux

Indicateur 6A : Le pourcentage de résolutions de l'Assemblée générale qui intègrent une perspective de genre

Cible : 37 %

Situation de référence : 32 % (2011-2012)

Source : L'analyse réalisée par ONU Femmes pour le Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale qui porte sur l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux des organes intergouvernementaux

Indicateur 6B : Le nombre de pays qui ont mis en place une stratégie ou un plan d'action national actualisé pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

Cible : 175

Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013

Source : L'enquête du Bureau de pays d'ONU Femmes et/ou les contributions des États membres à la révision et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (Beijing+20)

Résultats, indicateurs et cibles	Réalizations	Indicateurs et cible en matière de réalisations	Hypothèses et risques
<p>6.1 Le renforcement et la mise en œuvre du cadre normatif et politique mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateur 6.1a : L'égalité des sexes est un thème prioritaire du programme de développement pour l'après-2015, qui intègre l'égalité des sexes dans ses autres thèmes</p> <p>Cible : Oui</p> <p>Source : Le document final relatif au développement pour l'après-2015 doit être adopté par les États membres</p>	<p>6.1.1 Le renforcement de la capacité des gouvernements et des parties prenantes à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CEDEF, du Programme d'action de Beijing, de l'OMD 3, et d'autres cadres normatifs et politiques mondiaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>6.1.1a Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes qui publient des rapports en vertu de la CEDEF ou de l'EPU (Examen périodique universel)</p> <p>Cible : 40</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p> <p>6.1.1b Le nombre de pays soutenus par ONU Femmes qui réalisent un examen et</p>	

		<p>une évaluation sur 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing</p> <p>Cible : 75</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes</p> <p>6.1.1c Le nombre de pays dans lesquels une communication et des efforts de plaidoyer relatifs à l'examen et à l'évaluation sur 20 ans du Programme d'action de Beijing sont organisés</p> <p>Cible : 100</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes</p>	
--	--	---	--

	<p>6.1.2 Les gouvernements, la société civile et les autres partenaires concernés sont réunis, et le dialogue factuel facilité, au cours des processus intergouvernementaux</p>	<p>6.1.2a : Le nombre de dialogues ouverts aux parties prenantes organisés aux niveaux mondial, régional et national, sous l'égide d'ONU Femmes, pour préparer les processus intergouvernementaux tels que la CSW, l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et l'examen et l'évaluation sur 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing</p> <p>Cible : une réunion dans chaque région, une réunion mondiale des parties prenantes, et 15 réunions préparatoires de pays pour chaque processus important</p> <p>Situation de référence : 1 dialogue mondial et 4 dialogues régionaux organisés pour préparer la CSW 58 (2013) ; le nombre de dialogues</p>	
--	--	--	--

		<p>nationaux doit être déterminé sur la base de l'enquête menée auprès des Bureaux de pays d'ONU Femmes à la fin de 2013</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes</p> <p>6.1.2b : Le pourcentage de délégations nationales officielles participant aux réunions intergouvernementales mondiales de haut niveau (telles que la CSW, les réunions relatives à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et aux Objectifs de développement durable, et l'examen et l'évaluation sur 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, entre autres) qui comprennent des délégués d'organisations non gouvernementales</p> <p>Cible : 50 %</p>	
--	--	---	--

		<p>Situation de référence : 11 % des délégations nationales participant à la CSW 57 (2013)</p> <p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes pour 2014, 2015, 2016 et 2017, sur la base d'informations recueillies par les Bureaux de pays d'ONU Femmes, les rapports des CSAG (Groupes consultatifs de la société civile), les réseaux d'organisations de la société civile tels que le Women's Major Group, les comités ONG-CSW, etc.</p>	
	<p>6.1.3 L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes se reflètent pleinement dans le futur programme de développement¹¹.</p>	<p>6.1.3a : L'existence d'un objectif distinct dans le futur programme de développement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible : S/O</p> <p>Situation de référence : S/O</p>	

¹¹ Celui-ci comprend à la fois le programme de développement pour l'après-2015 et les Objectifs de développement durable

		<p>Source : S/O</p> <p>6.1.3b : Le pourcentage d'objectifs du futur programme de développement pour lesquels il existe des cibles et des indicateurs sensibles au genre</p> <p>Cible : 40 %</p> <p>Situation de référence : S/O</p> <p>Source : S/O</p>	
<p>6.2 Les cadres politiques et normatifs sectoriels mondiaux reflètent des perspectives d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateur 6.2a : Le pourcentage de résolutions adoptées par le Conseil économique et social qui</p>	<p>6.2.1 Des contributions de fond et un dialogue qui élargissent les connaissances des perspectives de genre sont apportées aux processus et aux enjeux intergouvernementaux mondiaux</p>	<p>6.2.1a : Le nombre de forums intergouvernementaux dans lesquels ONU Femmes a appuyé un dialogue sur les perspectives de genre</p> <p>Cible : 13</p> <p>Situation de référence : La situation de référence selon l'enquête menée auprès des Divisions du siège d'ONU Femmes à la fin de 2013</p>	

<p>intègrent une perspective de genre</p> <p>Cible : 50 %</p> <p>Situation de référence : 43 % (2012)</p> <p>Source : L'analyse réalisée par ONU Femmes pour le rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale qui porte sur l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux des organes intergouvernementaux</p>		<p>Source : Les rapports annuels d'ONU Femmes (enquêtes auprès des Divisions du siège d'ONU Femmes) pour 2014, 2015, 2016 et 2017</p> <p>6.2.1b : Le pourcentage de rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale qui intègrent une perspective de genre</p> <p>Cible : 75 %</p> <p>Situation de référence : 64 % (2011-12)</p> <p>Source : L'analyse réalisée par ONU Femmes pour le rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale qui porte sur l'intégration d'une perspective de genre dans les travaux des organes intergouvernementaux</p>	
---	--	---	--

<p>6.3 L'établissement de liens et de synergies renforcés entre les cadres normatifs et les activités opérationnelles pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateur 6.3a : Le nombre de pays qui apportent une contribution à la préparation de rapports factuels sur le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme</p> <p>Cible : 50</p> <p>Situation de référence : 28 (2013)</p> <p>Source : Les réponses des États membres à la Note verbale les invitant à apporter une contribution</p>	<p>6.3.1 Le cadre normatif et politique mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes profite et tient compte de l'expérience de la mise en œuvre sur le terrain, de la voix des femmes et des perspectives de la société civile</p>	<p>6.3.1a : Le nombre de consultations nationales organisées par ONU Femmes pour faciliter l'intégration des perspectives de la société civile dans les processus intergouvernementaux</p> <p>Cible : Une dans chaque bureau disposant d'un Groupe consultatif de la société civile (CSAG) : 30</p> <p>Situation de référence : 0 (CSW 57)</p> <p>Source : Les rapports d'ONU Femmes</p> <p>6.3.1b : Le pourcentage de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général concernant le thème prioritaire de la CSW qui se reflètent dans les conclusions concertées de la CSW</p>	

2^E PROJET : Les résultats d'ONU Femmes en matière de développement 2014-2017

au thème prioritaire		<p>Cible : 95 %</p> <p>Situation de référence : CSW 57</p> <p>Source : L'analyse réalisée par ONU Femmes pour comparer les recommandations formulées dans les rapports du SG et les conclusions concertées de la CSW</p>	
----------------------	--	---	--